

Consultation pour la campagne de labellisation 2025-2026

Intentions de demandes labels de la CGE

Les **demandes de première labellisation** pour les nouvelles formations (ouverture à la rentrée universitaire 2026) seront étudiées dans le cadre des séances du comité Accréditation de la CGE, au début de la campagne d'évaluation, entre octobre 2025 et février 2026.

Les séances du comité d'octobre à décembre 2025 sont à privilégier afin d'obtenir l'avis de la CGE en amont des actions de promotion et de recrutement *. (A noter que pour des formations qui ouvriraient en début d'année civile 2026, il est impératif de déposer votre demande au plus tard le 13 octobre 2025).

Une consultation est ouverte, du 4 juin au 15 juillet 2025 afin que vous puissiez déclarer vos intentions d'ouvertures de nouvelles formations **Mastère Spécialisé ou MSc-Master of Science, BADGE, CQC**, en précisant la séance du comité à laquelle vous souhaiteriez que votre demande soit étudiée. La consultation porte également sur le label **4DIGITAL**.

LIEN VERS LA CONSULTATION

L'information et le calendrier complet de la campagne d'évaluation 2025-2026 seront transmis à la suite de cette consultation. Il comprendra les demandes de renouvellement de labellisation, modification, suspension, suppression des formations Mastère Spécialisé, MSc-Master of Science, BADGE ou CQC ; ainsi que pour le label d'établissement 4DIGITAL.

Période de soumission de la demande en ligne sur la plateforme intranet de la CGE	Dates prévisionnelles des séances du comité Accréditation
<i>Dates à privilégier pour mener ensuite les actions de communication et de promotion* dans le cadre de l'ouverture de la formation à la rentrée universitaire 2026</i>	
Possibilité de compléter la demande de labellisation dès l'été 2025 Date limite : lundi 15 septembre 2025	Comité : séance d' octobre 2025
Possibilité de compléter la demande de labellisation dès l'été 2025 Date limite : lundi 13 octobre 2025	Comité : séance de novembre 2025
Possibilité de compléter la demande de labellisation dès l'été 2025 Date limite : lundi 17 novembre 2025	Comité : séance de décembre 2025
<i>Dates complémentaires</i>	
Date limite : lundi 8 décembre 2025	Comité : séance de janvier 2026
Date limite : lundi 12 janvier 2026	Comité : séance de février 2026

* L'école peut communiquer sur la labellisation de sa formation dès réception de l'avis officiel de la CGE. En cas d'avis "favorable sous conditions" ou avis "favorable avec réserves", l'école peut, à titre provisoire, indiquer sur ses supports de communication que la formation est « en cours de démarche de labellisation MSc-Master of Science / Mastère Spécialisé / BADGE / CQC auprès de la CGE ».

Paris, le 4 juin 2025

Référents Pôle Accréditation de la CGE
Accreditation_CGE@cge.asso.fr



Mastère Spécialisé - MSc-Master of Science - BADGE - CQC

Information sur les labels formation de la CGE

Démarche de labellisation

Les labels qualité de la CGE sont attribués à des formations répondant à un format et à un niveau de qualité définis dans le règlement intérieur de chaque label, déposé auprès de l'INPI.

Ainsi, une école peut demander la labellisation d'une nouvelle formation, créée selon le cahier des charges du label. Il lui est également possible d'ajuster une formation existante pour en demander la labellisation.

Les labels sont attribués aux formations délivrées par des écoles membres de la CGE. Le développement de ces formations peut se faire en partenariat avec une autre école ou en partenariat avec une entreprise.

Les demandes de première labellisation Mastère Spécialisé, MSc-Master of Science, BADGE ou CQC, des formations, leur renouvellement d'accréditation et leur suivi leur vie durant, font l'objet d'une procédure annuelle et d'une gestion pilotée par la commission Accréditation, Conformité et Labellisation et la Délégation générale de la Conférence des grandes écoles.

L'essentiel des travaux s'effectue dans le cadre d'une « Campagne annuelle d'accréditation », comprenant notamment les séances plénières du comité Accréditation visant à acter les décisions de nouvelles accréditations, de renouvellements/modifications d'accréditation et, si nécessaire, les mesures de suppression.

A noter : la cotisation annuelle d'adhésion à la CGE inclut le coût annuel d'un label Mastère Spécialisé.

Les 4 labels formation, marques collectives de la Conférence des grandes écoles



Label **historique** : Premier label créé par la CGE en 1983, le Label Mastère Spécialisé se caractérise par une exigence académique et professionnelle visant à répondre à des besoins ciblés sur le marché du travail.

Label de **formation** : pour des diplômes d'établissement de niveau Bac+6 des écoles membres de la CGE. Durée : de 12 à 24 mois. Il implique une période académique, une mission en entreprise (4 mois minimum), une thèse professionnelle (rapport et soutenance) et équivaut à 75 ECTS. Formation de spécialisation proposée soit en formation initiale après un diplôme de master (ou grade), soit en formation continue, la formation Mastère Spécialisé est une occasion de parfaire ses compétences dans son domaine de spécialisation ou d'acquérir une double compétence.

Label **qualité** : critères détaillés dans la réglementation : maîtrise d'ouvrage, positionnement de la formation à « bac+6 », organisation de la formation, communication et conditions d'admission, contenu pédagogique, dimension professionnalisante (mission en entreprise) et recherche (thèse professionnelle), modalités d'évaluation, qualité du corps enseignant et d'encadrement des apprenants, place des entreprises, démarche d'amélioration continue...

[Lien vers le site web](#)





MSc MASTER
OF SCIENCE

Label à visée internationale : Le label **MSc-Master of Science**, a été créée en 2002 pour répondre à la demande des écoles accueillant des étudiants internationaux désireux de parfaire leur formation dans une Grande école française.

Label de formation : pour des diplômes d'établissement de niveau « **Bac+5** » des écoles membres de la CGE. Il s'agit d'une formation proposée « en 1 an » (formation académique de niveau M2), ou en 2 ans (formation académique de niveau M1+M2), dont au moins 50% sont dispensés dans une langue étrangère.

Selon la durée de formation du programme labellisé :

- Formation de 10 mois minimum, 60 à 90 crédits ECTS, formation académique de 450 heures minimum, une mission en entreprise (4 mois minimum), un mémoire d'étude de type « thesis » (rapport et soutenance).
- Format de 15 mois minimum, 90 à 150 crédits ECTS, formation académique de 700 heures minimum, une mission en entreprise (4 mois minimum), un mémoire d'étude de type « thesis » (rapport et soutenance).

Formation proposée soit en **formation initiale**, soit en **formation continue**, la formation MSc-Master of Science est une occasion de développer ses compétences de niveau master, dans un contexte (notamment mobilité entrante).

Label qualité : critères détaillés dans la **règlementation** : maîtrise d'ouvrage, positionnement de la formation au niveau master, organisation de la formation, communication et conditions d'admission, contenu pédagogique, dimension professionnalisante (mission en entreprise) et recherche (mémoire d'étude), modalités d'évaluation, qualité du corps enseignant et d'encadrement des apprenants, place des entreprises, démarche d'amélioration continue...

[Lien vers le site web](#)



BADGE

Label pour des programmes de formation continue : Le label **BADGE** (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Écoles) permet aux Grandes écoles d'apporter une réponse adaptée et distinctive aux besoins des entreprises en matière de formation tout au long de la vie à des fins de renforcement ou de reconnaissance de compétences.

Label de formation : Les enseignements visent les **compétences techniques nécessaires à l'exercice d'un métier**, alternant entre apports académiques et professionnels.

Le label BADGE se distingue par sa **flexibilité et son adaptabilité** : durée de formation de 7 semaines à 24 mois selon la nature et l'étendue des compétences visées, 20 à 40 crédits ECTS.

Label qualité : critères détaillés dans la **règlementation** : maîtrise d'ouvrage, positionnement de la formation, organisation de la formation, communication et conditions d'admission, contenu pédagogique, dimension professionnalisante (mission en entreprise), modalités d'évaluation, qualité du corps enseignant et d'encadrement des apprenants, place des entreprises, démarche d'amélioration continue...

Partenariat : Le programme peut être co-construit et calibré spécifiquement pour une entreprise ou répondre plus largement au besoin en compétences d'une branche professionnelle.

[Lien vers le site web](#)



CQC

Le label **CQC** (Certificat de Qualification et de Compétences) valorise des programmes de formation courts et ciblés (micro-certifications), conçus pour répondre rapidement aux mutations des métiers en proposant une offre flexible et modulable.

Les formations labellisées CQC visent le **développement de compétences immédiatement mobilisables en situation professionnelle**. Elles répondent à des besoins spécifiques, souvent liés à l'émergence de nouvelles pratiques, de nouveaux outils ou de nouvelles technologies.

Label qualité : critères détaillés dans la réglementation : maîtrise d'ouvrage, organisation de la formation, communication et conditions d'admission, contenu pédagogique, dimension professionnalisante (mission en entreprise), qualité du corps enseignant et d'encadrement des apprenants, place des entreprises, démarche d'amélioration continue...

[Lien vers le site web](#)



4DIGITAL

Le label **4DIGITAL** est un label d'établissement. Il distingue les écoles engagées dans une **démarche d'excellence** en matière d'**enseignement numérique et à distance**. Il est structuré autour de deux niveaux progressifs et complémentaires : mention "Grande école" et mention "Expert".

4DIGITAL et formations accréditées :

Dans le cas d'une demande d'accréditation Mastère Spécialisé ou MSc-Master of Science concernant une formation dispensée à plus de 20% en distanciel (synchrone et/ou asynchrone), l'obtention de l'accréditation est conditionnée à la validation de la mention « Grande école » du label 4DIGITAL. Ce taux est fixé à 50% pour une demande d'accréditation BADGE ou CQC.

[Lien vers le site web](#)